

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS dans un quelconque pays.



L'HYDROGÈNE, PILIER DE LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE



HRS ANNONCE LE TRÈS LARGE SUCCÈS DE L'OPÉRATION DE CESSIION PAR SON ACTIONNAIRE MAJORITAIRE D'ENVIRON 834 000 ACTIONS HRS, SOIT 5,5% DU CAPITAL

- Forte demande enregistrée avec un taux de souscription de l'opération de 210 % par rapport à l'offre initiale de 500 000 actions, avec une demande totale de plus de 25 M€ ;
- Élargissement du flottant à environ 33% du capital de HRS contribuant à accroître la liquidité du titre HRS sur le marché Euronext Growth à Paris.

Grenoble, le 9 février 2023 - HRS, concepteur et fabricant européen de stations de ravitaillement en hydrogène (ci-après la « Société »), annonce avoir été informé par HOLDING HR¹, l'actionnaire majoritaire de HRS, de la réalisation de la cession de 834 582 actions HRS au prix de 24 euros par action, à des investisseurs institutionnels par voie de placement privé accéléré et à des particuliers en France à travers une offre au public sur la plateforme PrimaryBid.

Hassen Rachedi, Fondateur et Président-Directeur Général de HRS, déclare : « Nous nous félicitons du franc succès de cette opération. Nous remercions l'ensemble des investisseurs, institutionnels comme particuliers, qui y ont participé, et qui témoignent de l'attrait pour le titre HRS et ses projets ambitieux.

Cette opération avait notamment pour objectif d'accroître sans dilution la liquidité du titre HRS, de permettre aux actionnaires existants de renforcer leur position et d'ouvrir le capital de HRS à de nouveaux actionnaires.

En outre, je demeure l'actionnaire majoritaire et le Président Directeur Général de HRS, conformément à ma volonté de m'inscrire sur le long terme dans le développement de HRS.»

HOLDING HR a ainsi cédé 834 582 actions HRS par le biais :

- d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres (« *accelerated book building* » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels dans l'Espace Economique Européen (EEE), géré par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, à hauteur de 668 582 actions, soit 80,1% de l'opération ; et
- d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, à hauteur de 166 000 actions, soit 19,9 % de l'opération.

À l'issue du règlement-livraison des actions cédées, prévu le 13 février 2023, HOLDING HR détiendra 10 180 680 actions HRS, correspondant à 67,0 % du capital social et représentant 80,3 % des droits de

¹ Société détenue à hauteur de 97,1% par Monsieur Hassen Rachedi, Président Directeur Général et fondateur de HRS.

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

vote de **HRS**² et demeure donc, comme annoncé, l'actionnaire majoritaire de **HRS**, pleinement impliqué dans son développement. Ainsi et grâce au large succès de cette opération, le flottant a été porté à 33,0 % du capital social.

HOLDING HR a pris un engagement de conservation auprès des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés d'une durée de 12 mois, identique à celui souscrit lors de l'introduction en bourse de la Société, sur 100% des actions qu'il détient, sous réserve de certaines exceptions, et en particulier, de la possibilité de nantir jusqu'à 10% du solde de la participation HOLDING HR dans **HRS**.

PARTENAIRES DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION

Dans le cadre de l'Opération, Bryan Garnier & Co, Gilbert Dupont (Société Générale) et Portzamparc (BNP Paribas) agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. Lazard agit en tant que conseil financier et Fieldfisher en tant que conseil juridique.

À PROPOS DE HRS

Créé en 2004, Hydrogen-Refueling-Solutions (**HRS**), anciennement TSM, est pionnier de la mobilité hydrogène. Concepteur et fabricant européen des stations de ravitaillement en hydrogène, **HRS** s'est engagée depuis plus de 10 ans sur la voie de la décarbonation des transports.

Fort d'un savoir-faire et d'une expérience uniques, **HRS** a développé une gamme complète de stations de ravitaillement en hydrogène utilisables par tous types de véhicules à pile à combustible et parfaitement adaptées aux besoins d'un marché européen en forte croissance. Sur son site de Champ-sur-Drac, **HRS** est doté d'une capacité de production en série permettant d'assembler jusqu'à 60 unités par an et en un temps record, pouvant atteindre seulement 8 semaines.

Lors de l'exercice 2021/2022, **HRS** a réalisé un chiffre d'affaires de 17,0 M€. Au 30 juin 2022, **HRS** comptait 78 collaborateurs. Code ISIN : FR0014001PM5 - mnémorique : ALHRS



² Sur la base du nombre total de droits de vote de la Société au 7 février 2023, soit 26 174 722 droits de vote

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

CONTACTS

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication

Grégoire SAINT-MARC

hrs@actus.fr

Tel. 01 53 67 36 94

Relations presse Financière

ACTUS finance & communication

Anne Catherine BONJOUR

hrs-presse@actus.fr

Tel. 01 53 67 36 93

Relations presse corporate

ACTUS finance & communication

Déborah Schwartz

hrs-presse@actus.fr

Tél. : 01 53 67 36 35

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS dans un quelconque pays.

En France, l'offre des actions de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS décrite dans le présent communiqué a été effectuée dans le cadre (i) d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace économique européen, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.